

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2388

Crédits aux écoles – Réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants - UPE2A

Direction de l'Education

**Rapporteur :** Mme BRUGNERA Anne

<b>SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2388 - CREDITS AUX ECOLES – REEVALUATION DU FORFAIT DES UNITES PEDAGOGIQUES POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS - UPE2A (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, il convient de prévoir pour l'année 2016, les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques.

Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par classe. Les forfaits ont été calculés sur les effectifs validés et affectés dans les classes sur le progiciel Educalyon au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Depuis la rentrée de septembre 2015, l'Education Nationale, a décidé de regrouper les interventions des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) dans des écoles référentes.

Début 2016, il y avait 21 Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants dont une fonctionne sur 2/3 de temps, soit donc 20,66 Equivalent Temps Plein (ETP).

Dès leur arrivée, les élèves allophones arrivants sont inscrits obligatoirement dans une classe ordinaire qui les accueille pour les apprentissages généraux (socialisation, métier de l'élève, autonomie, ...). Ils sont également inscrits en UPE2A pour suivre un enseignement intensif du français langue seconde en coordination avec les activités de leur classe d'accueil.

Il est constaté une rotation importante du nombre des élèves allophones, ce qui engendre un surcroît d'achat de fournitures pédagogiques.

La Ville de Lyon alloue pour chaque UPE2A une somme forfaitaire de 360,00 € en début d'année ou lors de création de poste à la rentrée de septembre.

Il est donc proposé d'augmenter ce crédit de 140,00 € et ainsi de porter le forfait à 500,00 €

Pour l'année 2016, il est proposé :

- pour les forfaits déjà alloués en début d'année d'accorder 140,00 € supplémentaires par UPE2A ;
- pour les créations de poste UPE2A à la rentrée de septembre 2016, d'allouer un crédit forfaitaire de 500,00 € par UPE2A.

Il a été alloué globalement (en prenant en compte l'unité à 2/3 de temps), en début d'année 2016, la somme de 7 440 €

L'allocation de 140 € supplémentaire par poste serait d'un montant global de 2 893,33 €

La dépense totale, hors créations de postes UPE2A à la rentrée de septembre 2016, est de 10 333,33 €

Les éventuelles créations de postes UPE2A ne seront connues et notifiées à la Ville de Lyon qu'en septembre ou octobre 2016 par l'Education Nationale.

Vu la délibération n° 2016/1823 du 18 janvier 2016 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

### **DELIBERE**

1- La réévaluation du forfait des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) est approuvée comme suit :

- 140 € supplémentaires par UPE2A pour les forfaits déjà alloués en début d'année 2016 ;
- 500 € par UPE2A pour les créations d'UPE2A à la rentrée scolaire 2016-2017.

2 - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget au titre de l'exercice 2016 : article 6067 – fonctions 211 et 212 – opération CREDIECO – lignes de crédit 83456 et 83457.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne BRUGNERA